

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Délibération n°D-CA/2018-195

Le conseil d'administration s'est réuni le 27 novembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université adressée le 16 novembre 2017.

- VU le code de l'éducation, notamment son article L613-2 ;
- VU les statuts de l'université ;
- VU l'arrêté de création du DIU Cancérologie Digestive Ile de France du 1er avril 2004 ;
- VU l'arrêté de modification du 2 juillet 1999 ;
- VU l'avis de la Commission Scientifique et Pédagogique de Formation Continue de la Faculté de médecine du 09 octobre 2018 ;
- VU l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 13 novembre 2018.

**Point de l'ordre du jour : IIème Partie - P1.9.1 – Diplôme Inter-Universitaire Cancérologie Digestive Ile de France**

**Exposé de la décision :**

Historique et problématique :

- modification du nombre d'heures d'enseignements 84 heures (au lieu de 120 heures)
- modification des modalités de contrôle des connaissances.

Proposition de décision soumise au conseil : modification du Diplôme Inter-Universitaire Cancérologie Digestive Ile de France.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<p>Nombre de membres constituant le conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstentions : 00 Votes exprimés : 24 Contre : 00 Pour : 24</p>
--

Fait à Paris, le 07 DEC. 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

*En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*